



**DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE GRANDVILLIERS**

**ARRÊTÉ PERMANENT
VIE RESEAU FIBRE FTTH**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÈS-CHAMPS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifiés par les arrêtés subséquents,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière fixée par l'arrêté du 7 juin 1977 et modifiés par les arrêtés subséquents,

VU la circulaire n°96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux pour l'exploitation et la maintenance du réseau Fibre FTTH, réalisés par l'Entreprise AXIONE 60 (ainsi que les sous-traitants d'Axione) de réglementer provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la Commune ;

CONSIDÉRANT la nature fréquente de ces travaux ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de ces travaux, le règlement de la circulation et du stationnement sur l'ensemble des voies relève du pouvoir de police du Maire, après avis du Conseil Départemental en ce qui concerne les voies à grandes circulations,

CONSIDÉRANT que l'exécution desdits travaux nécessite l'instauration de restrictions de circulation au droit des chantiers et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle du personnel de la Fibre Nouvelle-Aquitaine ou de ses sous-traitants et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquée par ces chantiers.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : A compter du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

AXIONE 60 et ses sous-traitants (CONNEXE, PORFIBRE, FDM FUSION, EXELIUM, XENA COM, ANTOCOM) sont autorisés à exécuter les travaux nécessaires à la maintenance du réseau de fibre optique sur l'ensemble du domaine public routier relevant de la compétence de la commune de Saint Pierre ès Champs.

ARTICLE 2 : Afin de faciliter les interventions de densification et d'extension de réseau, la société AXIONE 60 est autorisée du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027 :

- Chantier mobile
- Ouverture de chambre Télécom intervention sur poteau orange, poteau Enedis ou poteau SMOTHD
- Interdiction de stationner aux abords du chantier
- Empiètement faible sur chaussée entre le cas échéant (une demande d'arrêté spécifique sera transmise dans le respect du délai légal)

